

Vénéjan



Bulletin municipal

N°2 | Décembre 2021 | www.venejan.fr

Sommaire

BULLETIN MUNICIPAL N°2 ■ DÉCEMBRE 2021

Économie et Solidarités — 3

Relations Publiques et
Développement Durable — 4

Urbanisme - Patrimoine
et Projets — 5 - 6

Travaux et Sécurité — 7 - 10

Associations et Festivités — 11 - 13

École de Vénéjan et
Jeunesse — 14 - 15

Point Info — 16

Édito du Maire



18 mois se sont déjà écoulés depuis notre prise de fonction à la gestion de la commune. Même si la Covid 19 reste toujours d'actualité, notre quotidien s'est adapté aux différents protocoles et le service public a joué pleinement son rôle.

Depuis plus d'un an, les services de l'école fonctionnent correctement et la nouvelle restauration donne satisfaction aux enfants et aux parents.

Le projet majeur de la nouvelle boulangerie est validé dans sa phase étude et les demandes de subventions sont faites.

Le début des travaux est programmé pour janvier 2022 avec une réception en septembre 2022.

La révision du PLU arrive dans la phase Zonage et nous vous le présenterons lors d'une réunion publique dès que possible.

La sécurisation de la voirie sur quatre secteurs du village est en cours de réalisation conformément aux demandes des riverains.

Cette année encore les impôts communaux n'ont pas été augmentés grâce à la gestion rigoureuse de nos finances.

L'année qui arrive sera, je le souhaite, synonyme de retour à une vie "normale".

Nous pourrons, je l'espère, nous rencontrer en début d'année pour échanger sur les points qui vous préoccupent et partager le verre de l'amitié lors de nos vœux qui auront lieu le 21 janvier 2022 à l'Espace Maurice Fost.

En attendant, je vous souhaite ainsi qu'à vos proches de bonnes fêtes de fin d'année.

Continuez à prendre soin de vous.

Gérard ESTELLE

À VENIR

UNE COLLECTE
AU PROFIT DES
RESTOS DU COEUR
EST PRÉVUE LE

22 JANVIER 2022



CONTACT

La mairie vous accueille lundi, mardi et jeudi
de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
Le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Tél. : 04 66 79 25 08 - Fax : 04 66 79 25 94
Mail : mairie@venejan.fr
Site internet : www.venejan.fr
Courrier : Mairie de Vénéjan
95, Grand' Rue - 30200 VÉNÉJAN

Tirage : 600 exemplaires.

Fini d'imprimer : décembre 2021

Crédits photos : Mairie de Vénéjan.

Création graphique : Éloïse Fantone.

Réalisation : Reproconcept® à Pont-Saint-Esprit.



Économie et Solidarités

ÉCONOMIE



LES ENTREPRISES

Une rencontre annuelle est organisée entre les entreprises et les élus de la commune. Elle a pour finalité de maintenir un lien avec les différents acteurs de notre village mais également de connaître les besoins et d'échanger des informations. Le 23 novembre a eu lieu ce moment d'échange dans lequel les conséquences de la pandémie ont été évoquées. À l'heure actuelle, les activités de chacun ont repris un rythme normal, seuls les approvisionnements en matières premières pour les entreprises du BTP ou les artisans sont un réel problème aggravé par l'inflation de celles-ci. Chacun espère qu'il n'y aura pas d'autre confinement qui stoppera la reprise.

Nous leur avons exposé les différents dispositifs d'aide mis en place par l'Etat et la Région notamment pour les aider dans ce contexte de relance.

TOURISME

Cette année encore nous avons eu le plaisir de rencontrer les acteurs du tourisme Vénéjanais, la réunion s'est tenue le mardi 19 octobre 2021. La clientèle a été surtout composée de Français.

Les bilans sont plutôt positifs pour cette deuxième année spéciale, les hébergeurs ont su s'adapter aux règles sanitaires qu'implique le coronavirus.

AGRICULTURE

Cette année nous avons rencontré pour la première fois les agriculteurs Vénéjanais, le 25 mai 2021. Notre village ne compte pas moins de 25 exploitations agricoles, 15 fermiers et des caves, il était donc important d'échanger avec eux pour connaître les difficultés qu'ils rencontrent, mais aussi de faire remonter les problèmes soulevés par les Vénéjanais. Tous ces échanges constructifs nous ont permis de mieux répondre aux demandes des agriculteurs, mais aussi aux questions des riverains en rapport avec l'activité agricole de la commune.

SOLIDARITÉ



CCAS

Après une période marquée par la crise sanitaire le CCAS peut de nouveau proposer ses activités aux Vénéjanais.

Aussi, dans le cadre de la semaine bleue, nos aînés ont bénéficié d'un atelier autour de l'entretien et de la stimulation de la mémoire, animé par un collaborateur du Relais amical Porte de Provence de Malakoff Humanis.

L'opération brioches a permis de récolter 1 754 € au profit de l'UNAPEI30 qui est une association à but non lucratif de parents et d'amis œuvrant pour la représentation et la défense des intérêts des personnes en situation de handicap intellectuel, psychique, d'autisme et de polyhandicap.



Le 27 novembre dernier, nos aînés se sont délectés autour du repas de fin d'année. L'animation assurée par Doran et Marco a été un véritable moment convivial de partage et de bonne humeur.

Les aînés qui n'ont pu profiter du repas recevront un colis avec des produits confectionnés par nos commerçants.

Le 4 décembre le CCAS a participé au Téléthon en vendant des gâteaux et en organisant une bourse aux jouets.

ÉCO-PÂTURAGE



Une convention de 6 ans a été signée pour réaliser de l'éco-pâturage sur les terrains communaux, c'est donc plus de 80 hectares qui seront nettoyés au fil des années par les moutons, chèvres, ânes et vaches. Cela permet également une réduction du risque incendie sur les parcelles de garrigue.

Relations Publiques et Développement Durable

RELATIONS PUBLIQUES



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Lors du conseil municipal du 12 mai 2021, nous avons acté la création d'un Conseil Citoyen consultatif. Mis en place le 28 mai dernier, ce collectif d'habitants volontaires s'exprime sur les projets de la municipalité. L'objectif est de donner la parole aux habitants, de recueillir leurs avis et leurs propositions. Les membres de ce Conseil peuvent échanger avec les habitants de leur secteur et faire remonter leurs besoins aux élus en attendant les réunions annuelles de quartier. Les problèmes et besoins soulevés concernent l'intérêt général de votre secteur. Ce conseil citoyen se réunira au moins deux fois par an. 16 vénéjanais se sont portés volontaire répartis sur l'ensemble du village.

Zone Village :

Joëlle Colas (rue des écoles, l'Androune, chemin Bellevue, chemin du Fournas, chemin des Parrans, chemin de l'ancien Réservoir, chemin Grange Soulier) ;

Marithé Bérard et Dorine Klein (Grand'rue, place de Fontaine, rue du Portalet, rue de l'Arc, rue du Cadran solaire) ;

Marithé Bérard (chemin des détours) ;

Fabienne Garcher et François Robin (à partir de l'ancien chemin de Chusclan, la montée vers la place des Consuls, rue du Figuier, rue du nord, chemin vieux, chemin du Jeu de mail jusqu'au dolmen) ;

Jeanne Pontier (chemin du Darbousset, rue de la Calade, rue du Puits neuf, CD148 route de Saint-Etienne-des-Sorts jusqu'à l'ancien chemin de Pont-Saint-Esprit) ;

Zone du Plateau (coupé Nord/Sud) :

Élise Métreau (Plateau Nord : chemin du Jeu de Mail, Ravin du Darbousset, Traverse du plateau, chemin du Luget à partir du n°1300) ;

Carole Vialle (plateau Sud de l'impasse de la chapelle au chemin de Font Froide) ;

La plaine :

Claude Deloye (Route de Saint-Etienne-des-Sorts à partir de l'ancien chemin Pont-Saint-Esprit, route de Pont-Saint-Esprit et le quartier Saint-Georges).

Marie-Christine Anduze (Route de la gare jusqu'à l'impasse des Roseaux incluse) ;

Alain Query (route de la gare depuis l'impasse des Roseaux jusqu'à la zone d'activités incluse) ;

Thierry Vincent (route de Bagnols et ses impasses jusqu'au rond-point) ;

José Jimenez (chemin du centre aéré, chemin de la Grange Soulier) ;

Les écarts :

Bernard Ughetto (chemin du Luget jusqu'au n°1300, chemin du Bois Noir, chemin de la Nouve, chemin de Rochegude) ;

Suzanne Yvan (à partir du rond-point route de Bagnols, chemin du Clau de la Garde)

Nathalie Caubert (chemin de la Marmière, Plan de Bouquet, Grand chemin, chemin de Laganier, chemin de Paufer, chemin de Font Nouvelle, chemin de la Mayanne, chemin de Racaud à Cabannes).

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Isolation à l'école les Colibris

Réflexion sur l'installation d'ombrières sur les classes orientées Est-Ouest, pour l'instant des stores ont été réparés aux dernières vacances mais cela ne suffit pas. Le but est d'améliorer le confort des enfants et des enseignants. Il faut prendre en compte le problème esthétique, la sécurité vis-à-vis des écoliers et bien sûr le coût financier.

Plusieurs solutions se profilent comme l'installation de toiles ou d'une pergola fixe. Chacune d'elles est étudiée ; la première a une prise au vent importante et la seconde risque de voir une baisse de luminosité en hiver. L'Architecte des Bâtiments de France, sollicité pour avis, prône le système de pergola (l'école est dans la zone de la chapelle Saint Jean-Baptiste). Nous poursuivons notre réflexion afin de trouver la solution la plus appropriée et nous espérons la mettre en œuvre avant l'été prochain.

LES JARDINS EN PARTAGE



La commune a dû acquérir un terrain route de la gare pour gérer un pluvial qui engendrait des risques et contraintes aux riverains.

Suite à la gestion de ce risque, nous avons l'opportunité de créer sur le terrain restant un espace communautaire qui aura pour but la solidarité, l'entraide et l'échange de savoir-faire liés au jardinage durable.

Pour la mise en place de ce type de jardins nous devons connaître les Vénéjanais intéressés par cette démarche dans un premier temps avant de mettre en place des aménagements pour permettre la mise à disposition de jardins à cultiver. **Si vous êtes intéressés, merci de contacter la Mairie pour vous faire connaître.**

Urbanisme - Patrimoine et Projets

URBANISME



PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) étant finalisé, un gros travail est en cours sur le zonage et les Orientations d'Aménagement Programmées (OAP), nous devons rencontrer au plus tôt les PPA (Personnes Publiques Associées). Nous devons tenir compte des obligations que l'État nous impose comme :

Les risques : feu de forêt un nouveau Porté À Connaissance très strict a été validé cet automne, le Ruissellement/Débordement a été révisé avec les données EXZECO (EXtraction des ZONES d'ECOulement),

La densification : Vénéjan se voit imposer un nombre de 25 logements à l'hectare ce qui paraît énorme lorsque nous nous trouvons dans la plaine ou le plateau mais finalement très inférieur à la densité dans le centre qui doit avoisiner les 70 logements à l'hectare voire plus. Donc 25 est une moyenne et il faudra densifier au fur et à mesure que nous nous rapprochons du centre en tenant compte de la voirie, des réseaux, du stationnement et de notre patrimoine ! c'est complexe et cela ne pourra pas se faire sans une opération d'aménagement d'ensemble.

À cet effet, la commune a signé une convention avec l'Établissement Public Foncier, qui se substitue à la commune pour réaliser l'acquisition de parcelles en vente dans des lieux stratégiques pour le développement de Vénéjan. Le périmètre de la convention va au-delà de ces parcelles, notre objectif est de trouver des solutions pour permettre à nos aînés de rester dans leur village le plus longtemps possible dans des logements adaptés proches des services et de maîtriser l'urbanisation, pour cela des OAP sont imposées lors de la révision du PLU depuis la loi Grenelle II.

LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS FONCIERS

Le métier des établissements publics fonciers (EPF) consiste à acquérir des terrains, en vue de leur aménagement, par un tiers chargé de la construction de logements, de nouveaux quartiers ou encore d'équipements publics... Cette acquisition stratégique s'appelle le portage de terrains. Les EPF accompagnent les collectivités dans la définition de leur projet et favorisent l'optimisation du foncier (regroupement de parcelles, densité et qualité urbaine...), la revitalisation des centres anciens et le recyclage urbain, en particulier par

la requalification de friches. Leurs compétences en ingénierie foncière permettent de conseiller et d'assister les collectivités, notamment celles qui ont peu de moyens, et de les encourager à développer leur projet de territoire, ainsi qu'à définir une stratégie foncière d'anticipation.

FONCIER

La commune a acheté route de la Gare 2 parcelles d'environ 1600 m² (face Jardin D'Orphée - A1855 A1854) pour :

- Permettre de gérer l'écoulement des eaux pluviales,
- Offrir la possibilité de jardins partagés.

La commune a vendu des terrains (environ 2 000 m²) aux entreprises Hexagone, Somec, Venetrans dans le prolongement de leurs parcelles respectives dans la zone d'activité de la Passadouire.

À noter que la zone d'activité ne devrait plus s'étendre côté Ouest (inondable) mais plutôt au Sud dans la révision du PLU.

PATRIMOINE



PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA)

Pour donner suite à nos différentes rencontres avec l'Ingénieur et l'Architecte des Bâtiments de France, il a été décidé de définir un périmètre de protection de notre Chapelle Saint Jean-Baptiste plus en accord avec la réalité du terrain.

Un PDA va se substituer au périmètre de 500 m autour de la Chapelle. Ce travail s'effectue en parallèle de la révision de notre PLU.

L'impact direct : les parcelles qui sortent du périmètre ne sont plus soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) cependant à l'inverse il y aura un travail très précis sur ce qu'on peut faire ou ne pas faire à l'intérieur de ce périmètre, aujourd'hui trop d'administrés passent outre les autorisations d'urbanisme, par exemple refaire une toiture dans ce périmètre impose systématiquement une autorisation et un avis de l'ABF !

Nous rappelons à nouveau que tout type d'éléments touchant l'aspect extérieur des bâtiments en particulier dans le centre historique de Vénéjan doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme. Ceux qui passent outre s'exposent à des contentieux comme nous avons pu le voir cette année.

PETITE CITÉ DE CARACTÈRE OCCITANIE (PCC)

Plusieurs Vénéjanais nous avaient interpellés sur le fait que Vénéjan très apprécié sur le territoire ne soit par reconnu par un label, une marque. Si dans un premier temps une tentative d'homologation pour "Les plus beaux villages de France" initiée dans les années 2010 s'est soldée par un refus, le 10 décembre 2018, portés par deux élus, aidés par le département et l'Office de Tourisme de l'agglomération, nous avons pu obtenir l'homologation "Petite Cité de Caractère" plus abordable, portant d'avantage nos valeurs rurales.

Les PCC constituent "un réseau d'échange" entre communes rurales, une source d'idées partagées entre élus de différents territoires, cela permet aussi une meilleure visibilité de notre village. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que cet engagement donne un coup de pouce à tous les dossiers présentés pour des demandes de subvention et valorise notre patrimoine au niveau touristique : il est en effet difficile dans le Gard avec toutes ses richesses, d'être reconnu et entendu.

Lors de l'assemblée générale, la photo de Jérôme Buigues (La nuit au moulin) proposée par Vénéjan a été choisie pour une exposition sur les grilles du Sénat du 5 mars au 3 juillet 2022.

PROJETS



BOULANGERIE

Comme partout en ces temps difficiles nous subissons des retards, finalement ce n'est que fin octobre 2021 que la consultation des entreprises a pu avoir lieu avec des craintes sur la disponibilité des matériaux.

Rappel sur les objectifs :

- Nouvelle boulangerie dont la municipalité porte le projet pour en garder la maîtrise,
- La création de places de stationnement,
- L'aménagement d'un espace d'accueil pour le marché et d'un "espace de convivialité",
- Des sanitaires publics.

Le coût du projet s'élève à 480 000 € HT réparti comme suit, 210 000 € HT pour les aménagements et 270 000 € HT pour la boulangerie seule.

Aspect positif du retard pris, il nous permet de solliciter le département, au mieux nous allons obtenir 301 000 € de subventions (Région = 80 000 ; État = 143 000 ; Département = 63 000 ; Agglo = 13 000 ; Drac = 2 000).

Cette opération permet de laisser disponibles pour de futurs projets, les 600 m² au bas du parking actuel.



© Jérôme B.

Travaux et Sécurité

TRAVAUX



LES AGENTS MUNICIPAUX

Cette année de nombreux travaux ont été menés par nos 3 agents des ateliers municipaux : Frédéric Miglis, Sébastien Ranc et Anthony Torossian.

En plus de leurs missions quotidiennes, comme l'entretien de tous les espaces verts, des bâtiments communaux, des voiries, des chantiers ponctuels indispensables leurs sont confiés comme le démantèlement du futur local de la boulangerie, la réalisation de bancs pour l'école, la création et l'installation d'une rampe pour le vieux village.



LES RÉSEAUX

Réseaux électriques

Le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG) intervient exceptionnellement en 2021/2022 sur de multiples projets sur Vénéjan, comme tous travaux ils occasionnent quelques désagréments pour les riverains :

- Renforcement des postes "La Mayanne" (demande du domaine de Belle Feuille), "Les Parrans" et "Luget" (administrés mal alimentés), "Queyrons" (demande de l'entreprise Hexagone),
- Dernière tranche de la mise en discrétion des réseaux Route de la Gare,
- Remplacement des lanternes du centre avec passage aux LED (demande de la commune),
- Ajout d'un point d'éclairage Z.A. La Passadouire.

Sur ce dernier point des administrés nous interpellent sur le modèle de lanterne, en effet le changement de technologie avec les LED rend inutile les côtés vitrés ce qui peut choquer au niveau esthétique.

Ces nouveaux éclairages proposent un éclairage plus efficace de l'espace public pour une consommation moindre (nouvelles normes européennes).

TÉLÉCOM FIBRE OPTIQUE



Toujours en cours de déploiement vous pouvez suivre l'évolution sur : <http://wigardfibre.fr/test-deligibilite/>

LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Tous les biens de la commune sont entretenus régulièrement et des améliorations sont apportées quand les budgets le permettent pour répondre aux demandes des utilisateurs (enseignants, locataires ou associations). Les agents techniques ou des professionnels extérieurs interviennent dès que nécessaire.

Par exemple : à l'école les colibris avec la mise en place de nouvelles serrures aux normes, la réfection et l'installation de nouveaux stores ; au vieux village et à la Chapelle pose de rampes en ferronnerie. Nous avons aussi rencontré les propriétaires de ruines afin de lancer des travaux de sécurisation et poursuivre l'embellissement.

Bien d'autres projets sont à l'étude ou en cours de réalisation.

LA RÉFECTION DES VOIRIES

Les chemins

Pour la réfection des voies et chemins communaux, une solution technique de réparation avec de l'enrobé projeté à l'émulsion de bitume a été mise en œuvre. Les objectifs de l'enrobé projeté sont :

- Stopper la dégradation des couches de roulement,
- Assurer de nouveau l'étanchéité de la chaussée,
- Garantir la durabilité du support,
- Préserver la sécurité des usagers.

Ces travaux réalisés par l'entreprise Neovia, spécialisée dans l'entretien et la protection des voies routières, ont permis de traiter sur une semaine en avril les chemins ou portions du chemin de Saint-Nazaire, chemin de Font Nouvelle, chemin du Luget, chemin du Bois noir, les Avaux, Chemin du Plateau et descente vers le village, chemin du Clau de la Garde.

Une campagne complémentaire pourra être réalisée en 2022 en fonction des besoins.

La surface de roulement du Pumptrack

Afin de prolonger la durée de vie de la piste qui se dégrade au fil du temps, une première intervention a été faite avec les employés municipaux.

Celle-ci a permis de tester plusieurs solutions (émulsion à base de bitume, mastics spéciaux, joints bitumineux autocollants) sur une partie de la piste, afin de déterminer la plus adaptée pour traiter dans un premier temps les fissures. La poursuite des travaux est prévue début 2022.

D'autres désordres proviennent du soulèvement de l'enrobé par des plantes comme le chiendent, et de la dégradation des rives de la piste.

La réfection de ces zones avec des solutions techniques adaptées et durables demande un investissement plus important qui sera acté dans le cadre global du budget voirie 2022.



SÉCURITÉ



SÉCURISATION DES ENTRÉES DE VILLAGE

Des dispositifs pour obliger à ralentir vont être mis en place début 2022 :

- Un passage surélevé devant l'Espace Maurice Fost,
- Un passage surélevé CD138 au Luget,
- Deux passages surélevés CD148 - route de Saint-Étienne-des-Sorts,
- Deux passages surélevés CD148 - route de Bagnols-sur-Cèze.

L'entrée en agglomération qui limite la vitesse à 50 km/h a été avancée donc attention à la vitesse !

Bien évidemment ce sont des plateaux ralentisseurs normalisés qui se prennent à 30 km/h, à cette vitesse il n'y a aucun problème ni pour le bruit et ni pour les mécaniques.

POLICE PLURI-COMMUNALE



Le 15 avril 2021, en mutualisation avec les villages de Saint-Nazaire et Saint-Alexandre, a débuté l'activité de la police pluri-communale.

Cet engagement pris lors de la campagne électorale a été concrétisé pour répondre à la multiplication des comportements irrespectueux et des incivilités constatés dans nos communes rurales.

L'agent, brigadier-chef principal de la police municipale, a exercé ses fonctions dans les régions lyonnaise et rémoise, et assure ses compétences dans les domaines suivants :

- La sécurité, la sureté, la salubrité et la tranquillité publique,
- L'application des arrêtés municipaux,
- Le relevé des infractions au stationnement,
- L'aide ponctuelle envers les administrés,
- La surveillance de la circulation routière aux abords de l'école,
- Les infractions dans le domaine de l'urbanisme avec notamment le respect de la réglementation en matière de dépôts sauvages...

Nous espérons que cette présence sur nos territoires améliorera la sécurité et le respect des règles indispensables pour la quiétude de la vie de nos villages.

PARTICIPATION CITOYENNE



Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Mis en place pour lutter contre des cambriolages et des vols, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, "participation citoyenne" vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

11 personnes ont accepté d'être référents et donc animateurs de leur quartier afin d'échanger des informations avec les habitants et de créer un maillage de notre territoire.

Les référents par secteur :

Patricia VAZ (vazpatricia@free.fr) :

secteur village

Jérôme GONTHIER (gonthierjerome@orange.fr) :

route de Saint-Etienne-des-Sorts, route de la gare jusqu'à impasse des Roseaux

Yves BLANC (blancnimois@orange.fr) :

après impasse des Roseaux jusqu'à la zone d'activités

Nathalie SERVA (nathalieserva@gmail.com) :

Plan de bouquet, Marnière, Grand chemin, Mas Paufer, Bellefeuille

Rachel CHARBONNEAUX (rachel.rascol@sfr.fr) :

le bas de route de Saint-Étienne-des-Sorts, Mayanne, Racaud à Cabanne, Saint-Georges

Bernard UGHETTO (bernardughetto@orange.fr) :

RocheGude, Bois Noir, Nouve, le bas du chemin du Luget

Jean-Baptiste ÉTROIT (jeanbaptiste.etroit1@bbox.fr) :

le Plateau Nord

Félix BOUYER (felix.bouyer@laposte.net) :

le Plateau Sud

Michel MILLOT (millotmichel@orange.fr) :

route de Bagnols, chemin du centre aéré, les Parrans

Suzanne YVAN (suzy.yvan@gmail.com) et

Cyril CRÉMONA (cyrilaeti07@gmail.com) :

la Saurine et le Clau de la garde

N'hésitez pas à contacter la Mairie pour obtenir le numéro de téléphone de votre référent.



Pour qui ?

Pour les habitants de l'Agglomération :

- de plus de 65 ans
- bénéficiaires des minimas sociaux

Quel coût ?

Le prix d'un trajet simple est fixé à
1,50 €

Comment ?

- munissez-vous de votre carte nominative
- contactez le numéro vert gratuit au moins 48h à l'avance
- fixez votre rendez-vous



0800 200 166

RISQUES MAJEURS

Incendie

Afin de rappeler à chaque citoyen concerné, les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) qui lui incombent, une réunion publique d'information a été organisée le 19 novembre 2021. Différents intervenants ont été invités : La DDTM30, représentée par l'ONF et le SDIS30.

Il y a été rappelé que sont concernés tous les bâtiments situés à moins de 200 m d'un espace boisé, ainsi que les terrains en zone Urbaine dans le même périmètre. Une cinquantaine de personnes y ont participé.

Pour ceux d'entre vous qui n'ont pas pu assister à la réunion publique, les illustrations représentent schématiquement comment procéder à un débroussaillage efficace.

CE QUE DIT

LA RÉGLEMENTATION

► Débroussaillage

Le débroussaillage inclut :

- La taille, voire le cas échéant, la coupe d'arbres et d'arbustes, afin que les houppiers des sujets conservés soient espacés de 3 mètres les uns des autres et des constructions.
- La possibilité de conserver des bouquets d'arbres (surface maximale de 80 m²) à condition qu'ils soient distants de 3 mètres de tout autre arbre, arbuste, bosquet ou construction et que tous les arbustes situés en dessous aient été éliminés.
- La suppression des arbres et arbustes morts ou dépérissants.
- L'élagage sur une hauteur de 2 mètres des sujets maintenus.
- La destruction ou l'élimination de tous les déchets de coupe.
- La tonte de la strate d'herbes.

Éliminer la broussaille...



Avant débroussaillage



... et élaguer les arbres à 2 mètres de hauteur.
Réduire la densité des arbres.



Après débroussaillage

RAPPEL



Vous pouvez retrouver toute la réglementation applicable sur le site :

<https://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/>

ALERTE EN CAS DE RISQUE D'INONDATION

Les riverains des zones susceptibles d'être inondées par ruissellement lors de pluies intenses stationnaires, ou par débordement du Rhône lors de crues importantes, ont été sollicités individuellement en juin 2021.

Le système d'appel automatique CEDRALIS a ainsi pu être mis à jour : si besoin, des alertes pourront désormais être adressées aux riverains concernés, évidemment dans la mesure où ceux-ci ont transmis leurs coordonnées dans le cadre de la campagne par le formulaire de juin 2021.

Pour votre sécurité et celle de vos biens, si vous ne l'avez pas déjà fait, n'hésitez pas à contacter la Mairie pour vous faire ajouter au fichier CEDRALIS.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde permet au Maire de gérer au mieux les événements graves susceptibles de se produire, qu'il s'agisse de phénomènes climatiques extrêmes, d'incendies, etc.

Il a été mis à jour en 2020. Une simulation de sa mise en œuvre a été effectuée en septembre 2021, à titre d'exercice de crise.

Cet exercice a porté sur deux scénarios :

- Inondation de la plaine, par ruissellement,
- Inondation par débordement du Rhône.

L'exercice a permis d'ajuster et valider l'organisation des élus et des personnels municipaux entre les différentes cellules de crise, les actions à mener et les dispositions à prendre selon les situations.

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a été révisé, il est consultable sur le site de la Mairie www.venéjan.fr

Associations et Festivités

Cette année, nous tenions à féliciter et remercier les bureaux et membres d'associations qui ont su maintenir et faire repartir leurs activités après cette période difficile. La Municipalité a apporté son soutien en maintenant au même niveau leurs subventions pour ne pas impacter leur trésorerie malgré le gel de leurs activités et manifestations, engendrant pour certaines des pertes conséquentes du nombre de leurs adhérents. Pour remettre en lumière notre vivier associatif, nous tenons, cette année à leur donner la parole pour se présenter et décrire leurs activités.

BIBLIOTHÈQUE

Actuellement, la bibliothèque est gérée par une équipe de 12 bénévoles dévouées à la bonne marche de notre bibliothèque communale. Les permanences ont lieu les lundis et mercredis de 16 h 30 à 18 h. Nous achetons régulièrement les nouveautés qui paraissent en fonction des goûts de nos lecteurs et lectrices.

Nous avons aussi revu l'agencement de la bibliothèque afin de rendre nos locaux plus aérés et plus pratiques. À l'heure actuelle nous disposons d'un fond de plus de 6000 ouvrages enfants et adultes confondus. En 2021 nous avons acheté 73 livres adultes et 40 livres enfants. Nous recevons aussi des dons ; cette année, 54 pour les adultes et 70 pour les enfants. Marie-Christine ANDUZE (Présidente) : bibliotheque@venejan.fr

LA GUILDE DE L'HISTOIRE

La Guilde de l'Histoire est une association Vénéjanaise qui a pour but de créer un spectacle sur l'Histoire locale de l'Antiquité à nos jours. Le spectacle a traditionnellement lieu dans la première quinzaine du mois d'août, devant le moulin. L'association est ouverte à tous : chacun peut trouver sa place dans ce grand projet !

Pascal Thourez (Président) - 06 69 39 73 61
guidlehistoire@gmail.com - www.laguildedelhistoire.fr
Facebook : La Guilde de l'Histoire



LES PINGOUINS

"Qui a dit que le sport s'arrêtait pour les + de 35 ans ? Surtout pas l'association ShowBizz Ba - Les Pingouins qui propose chaque semaine des séances de rugby pour vétérans. Entraînements locaux, rencontres avec les équipes vétérans voisines, tournois départementaux, régionaux voire internationaux ; de quoi se maintenir en forme et passer de bons moments conviviaux, car les Pingouins c'est avant tout une bande de copains passionnés et motivés qui continue de jouer ensemble dans la bonne humeur et la convivialité, chaussez vos crampons et retrouvez-nous tous les vendredis à 19 h au stade de Vénéjan. Entraînement ouvert à tous, joueurs débutants ou anciens joueurs."

Le Rugby, c'est un ballon avec des copains autour. Et quand on leur enlève le ballon, ils deviennent Les Pingouins

Jean-Pierre Saviot (Président) : 06 81 74 69 39
lespingouins30@gmail.com

TEELGO

Teelgo est une association de solidarité internationale qui soutient la scolarité au Burkina Faso et notamment dans la commune de Boala. Les élèves soutenus prennent part à l'association et des bénéficiaires deviennent des partenaires impliqués. Ici, en France, le siège est à Vénéjan où nous organisons différentes manifestations et rencontres.

Isabelle Rixte (Présidente) : 06 29 53 46 26
association.teelgo@gmail.com

LE SOU DES ÉCOLES

Le Sou des écoles, association de parents d'élèves, a cette année un projet de jardin pédagogique avec la collaboration de la mairie. Cette action avance à grand pas et les diverses actions proposées vont servir à financer le matériel, les plants et un intervenant nature auprès des enfants !

Laura Theron (Présidente) : lesoudesecoles@hotmail.fr

VÉNÉ'JEUX

Nous sommes une association basée sur la convivialité autour du jeu.

Ses activités principales se déclinent en 3 volets :

La Ludo École (du CP au CM2) :

un vendredi par mois de 16 h 30 à 18 h pour le plaisir de jouer (UNO, Lynx, Monopoly, Croque-carotte...), Salle Élie Bergier.

La Ludo Ados (collégiens, lycéens et post-bac) :

un vendredi par mois de 19 h 30 à 21 h 30 pour partager le repas façon canadien (mise en commun des victuailles cuisinées) puis soirée thématique (Loup Garou, Just Dance, Top chef...).

Cette année, deux sorties prévues :

laser-game et escape game à l'Espace Maurice Fost

Les soirées belote (tout public) :

le premier vendredi du mois à partir de 20 h 30 à l'Espace Maurice Fost.

Sandrine Giroud (Présidente) : venejeux@gmail.com

RACINES

GÉNÉALOGIE, HISTOIRE LOCALE, PALÉOGRAPHIE

Les séances ont lieu à l'Espace Maurice Fost, salle Cézanne 1^{er} étage.

Généalogie débutant :

pour découvrir l'histoire de nos familles, nous proposons pour vous guider dans vos recherches (4 séances, une par mois).

Paléographie (étude des écritures du 16^e et 17^e s) :

compréhension des documents anciens.

Entraide et échanges de données :

1 fois par mois les adhérents se retrouvent pour mettre en commun le fruit de leurs recherches, leurs difficultés et s'entraider.

Histoire locale :

2022 préparation d'une exposition sur le Rhône.

Des exposés, conférences, témoignages et une formation informatique à visée généalogique...

Pour tous renseignements : racines@laposte.net ou Monique Courdon (Présidente) : 04 90 95 61 68

Michel Benoît (généalogie débutant) : 06 82 35 27 46



LOISIRS CULTURELS ET SPORTIFS

Les activités s'adressent à tout public hommes/femmes/ados et commencent mi-septembre jusqu'à fin juin.

Elles ont lieu à l'Espace Maurice Fost, route de la gare à Vénéjan.

Cette saison 2021/2022 nous proposons :

- Yoga le lundi à 8 h 30,
- Renforcement musculaire le lundi à 18 h 30 et le jeudi soir à 18 h 30,
- Cardio ou hit le lundi à 19 h 30,
- Méthode "pilates" le mardi à 18 h 30,
- Gym douce et stretching le mercredi à 10 h 45,
- Sophrologie le mercredi à 14 h 30,
- Peinture et dessin tous les 15 jours de 17 h 30 à 19 h 30.

Selon la saison, nous proposons également des randonnées à la journée ou à la demi-journée.

Les inscriptions sont prises toute la saison de septembre à juin.

Chantal Lienart (Présidente) : 06 81 22 63 28

gym.venejan@laposte.net.



RÉSEAU D'ÉCHANGE DE VÉNÉJAN (R.E.V.E.)

Notre principe est de réaliser des échanges non financiers, de mettre en œuvre une relation solidaire où chacun possède sa valeur : ses talents et le temps qu'il consacre aux autres. Les membres proposent et demandent des services, compétences ou produits. Ces services sont échangés multilatéralement sans contrepartie financière. Ils sont valorisés en temps. Cette approche de relation s'inscrit dans la volonté de mieux vivre ensemble et d'apporter au village de Vénéjan une saine animation qui puisse concerner tous les habitants : jeunes ou moins jeunes, quels que soient son statut, ses centres d'intérêt, son activité.

Au 15 Octobre 2021, le R.E.V.E. réunit 80 adhérents. Il propose aussi des activités collectives : TAICHI, Partageons nos lectures, Conversation anglaise, Repair Café ou des moments de convivialité : repas d'été et de Noël.

Patrice AUFFRET (Président) : 06 16 99 11 26

www.revenejan.org - Facebook : revejan

SOIRÉES MUSICALES DE VÉNÉJAN

Nous organisons depuis 1984 des concerts de musique classique dans la Chapelle romane Saint-Jean-Baptiste de Vénéjan. Sa vocation principale est d'offrir à tous les mélomanes de la région et de bien au-delà, des concerts donnés par des artistes de renommée nationale et internationale et d'assurer la sauvegarde de la chapelle Saint Jean Baptiste et du Moulin à vent qui sont des éléments essentiels du patrimoine du village de caractère qu'est Vénéjan. Ainsi, la présentation chaque année de programmes de haut niveau, pouvant être réalisés grâce au soutien de partenaires publics et privés consolide l'image de qualité et de sérieux de cette manifestation, qui ne peut que valoriser les actions culturelles et touristiques de la région. Un partenariat est d'ailleurs envisagé avec les manifestations voisines de même niveau de qualité afin de mutualiser certains frais matériels (imprimerie, pianos, billetterie...) dans le respect des choix artistiques de chacune.

David Genty (Président) : 06 72 41 13 89

genty.david@free.fr

soiree.musicale.venejan@outlook.com

LE COMITÉ DES FÊTES

Nous organisons toute l'année sur la commune de Vénéjan diverses animations à caractère culturel, sportif ou social et mettons du matériel à disposition des associations membres du Comité des Fêtes ou de leurs adhérents.

- La tenue du Café Associatif le samedi matin au Relais du Lavoir, où vous pouvez venir échanger avec d'autres Vénéjanais ou hôtes de passage en sirotant vos boissons préférées, chaudes ou froides,
- La location de matériel (tables, bancs, chaises, vaisselle, matériel de cuisson tel que plancha et friteuse, etc..) à réserver par téléphone ou mail,
- Soirée du 13 juillet avec DJ et buvette, quand les conditions le permettent,
- Repas du 14 juillet sur la place de la Mairie avec notre traiteur Vénéjanais Toqu'& Traiteur,
- Concert Vénéjanais du Festival des Chapelles (nouveau 2021, avec le concours de la Mairie),
- À l'automne, Vénéjazz (1 à 3 concerts de jazz dans une ambiance festive avec buvette et Food trucks),
- Pour juin 2022, une balade des saveurs permettant de découvrir les lieux emblématiques de Vénéjan lors de haltes gourmandes avec des dégustations.

Laure Gironès (Présidente) : 06 52 58 15 43

laure.girones31@gmail.com - cdf.venejan@gmail.com



LES FESTIVITÉS



Si 2020 fut une année pauvre en festivités ce ne fut pas le cas de l'année 2021.

La communauté d'agglomération du Gard Rhodanien et l'Office du tourisme Provence Occitane nous ont mis à l'honneur avec une visite de "Histoire de clochers" le 16 juin et une soirée "Piques niques de Provence Occitane" le 19 juillet. Ce dernier a eu du succès, plus de 100 personnes ont répondu à l'invitation. Les commerçants du village ont été sollicités de même que les associations. Nos musiciens Vénéjanais, Doran et Marco ont su "mettre le feu".

Le 28 août s'est déroulé notre premier festival de musique du monde. Plus d'une centaine de personnes se sont déplacées tout au long de la soirée pour assister aux différents concerts proposés.

Les 18 et 19 septembre, les journées du patrimoine ont proposé l'exposition "Autrefois l'école" de l'association Racines dans la chapelle Saint Jean-Baptiste et la visite du moulin grâce aux bénévoles des Soirées musicales. Le 19 septembre Marco Longfills, Jonathan Tacchinelli et Doran Reynaud ont enchanté nos monuments par leur musique. La Brigade verte et R.E.V.E. ont animé les jardins méditerranéens, par des poèmes ou textes déclamés. La Guilde de l'histoire a proposé des quizz d'histoire, des présentations d'armes anciennes, démonstrations et initiations à des combats de bâton.

Le 10 octobre, la 11ème édition de la course des sources : plus de 100 coureurs et 100 marcheurs ont répondu présent. La Peña Del Fuego attendait les coureurs au point d'arrivée pour un ravitaillement bien mérité.

Le 10 octobre, dans le cadre de la Journée des ateliers d'artistes en Occitanie des artistes Vénéjanais ont présenté leurs œuvres soit chez eux soit à l'Espace Maurice Fost.

École de Vénéjan et Jeunesse

ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Cette année 2021 a encore été marquée par la pandémie avec un troisième confinement du 3 avril au 3 mai 2021

Les services périscolaires se sont organisés dans le respect du protocole sanitaire de l'Éducation Nationale. Dans la cantine, les personnels aidés chaque jour d'un élu ou d'une stagiaire servent le repas et l'eau à chaque enfant de façon individuelle. Les élèves d'une même classe mangent ensemble et à distance des autres classes et à la garderie, les enfants sont réunis par classe afin d'éviter le brassage des groupes. Durant la récréation de la pause repas, une personne supplémentaire est venue renforcer la surveillance de la cour.

Le 28 juin, un goûter a été offert par la mairie à tous les enfants de l'école avec remise du livre aux élèves de CM2 qui terminent leur scolarité à Vénéjan

Christine Clerc : CE1-CM2	Effectif : 25
Isabelle Delfort : CE1-CM1	Effectif : 25
Sandrine Jouve : CP-CE2	Effectif : 25
Magali Dagani : GS-CP	Effectif : 25
Bérénice Quillien : PS-MS	Effectif : 26



DES AGENTS À VOTRE SERVICE

Un grand merci aux agents communaux intervenant à l'école, (ATSEM, personnel de la cantine et de la garderie, personnel d'entretien et chargé de la surveillance de la pause déjeuner).

Pendant toute l'année 2021, elles ont respecté et se sont adaptées aux différents protocoles sanitaires de l'Education Nationale. Elles ont désinfecté et aéré les locaux, veillé au non brassage des groupes, servi les repas et les boissons à chaque enfant individuellement...

Un grand merci aussi à l'agent chargée de la gestion administrative des services périscolaires. Elle a pris en charge le nouveau portail famille de réservation de la cantine et de la garderie depuis janvier. Ces dernières semaines, en raison des fermetures successives de classes en raison du Covid, elle a assuré une veille quotidienne de ces services.

Jardin pédagogique à l'école : il s'agit d'une collaboration entre l'école, l'association le Sou des écoles et la Municipalité. Les agents techniques ont délimité la zone dédiée au jardin, ont posé des barrières en bois. Ils interviennent, selon les demandes de l'école, pour aller chercher des végétaux et aider les enfants et les enseignants à les planter.

SERVICES PÉRISCOLAIRES.

Pour cette nouvelle année scolaire, un tarif unique pour le repas avec la suppression du quotient familial et plus de repas de substitution pour les enfants non-inscrits à la cantine.

Tarifs des services périscolaires :

Le repas est à 3,80 €

Le tarif exceptionnel (en cas de non-réservation du repas) : 5.70 €

La garderie du matin est à 1.70€

La garderie du soir est à 2.20 €

Le forfait garderie du matin et du soir est à 3.60 €

Un nouveau prestataire pour la restauration scolaire

Notre objectif est de permettre aux enfants de manger de bons repas, adaptés à leurs besoins et de bonne qualité gustative.

Depuis janvier 2021, nous avons un nouveau prestataire API RESTAURATION pour les repas de la cantine. Ce prestataire qui a été choisi par de nombreux villages des alentours, favorise les produits locaux et de saison, les circuits courts, il est soucieux de réduire et de valoriser les déchets.

Lors du premier semestre 2021, nous servions environ 70 repas chaque jour à la cantine.

Depuis septembre 2021, nous constatons une augmentation importante du nombre d'enfants fréquentant la cantine, nous avons environ 90 enfants présents chaque jour à la cantine.

De plus le nouveau logiciel ARG Solutions mis en place en janvier 2021 nous a permis de réduire considérablement les impayés grâce au paiement lors de la réservation.

ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE



Les outils évoluent !

La municipalité a saisi l'opportunité avec une demande de subvention dans le cadre du plan de relance pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. La subvention obtenue participe au renouvellement des 3 postes informatiques obsolètes pilotant les TBI (Tableau Blanc Interactif) et d'un nouveau poste installé dans le bureau de la directrice.

Mais l'objectif est aussi de réaliser le câblage filaire des bâtiments (en partie avec de la fibre optique), plus fiable, plus rapide, qui permet de s'affranchir en grande partie des "ondes" du Wifi et par la même occasion de profiter des fourreaux pour repenser l'installation de l'alarme incendie (SSI) et intrusion attentat (PPMS) prévue en 2022.

Dès l'été des tranchées et des regards ont été placés, avec une réfection du revêtement en bitume il y a quelques semaines. Vous avez pu constater aussi l'excellent travail de nos agents techniques qui ont eu l'idée du "coffre" en bois à usage de banc pour cacher les câbles informatiques à un endroit où une tranchée était difficilement réalisable.



ÉQUIPEMENT SPORTIF



À la suite de l'intrusion régulière de jeunes sur le terrain multisport de l'école et aux nuisances pour les riverains mais aussi pour préserver l'espace de nos tous petits, nous avons pris la décision de réaliser dès cette année à budget serré et dans un temps record un plateau sportif sur la zone du Pumtrack.

Une surface de 12 m x 20 m avec un liant hydraulique pour stabiliser le sol, équipée de deux cages multisports, offre maintenant la possibilité à nos jeunes de se défouler sans perturber la tranquillité des riverains. C'est aussi l'opportunité de développer cet espace sportif qui comprend le Pumtrack, le parcours santé et maintenant le terrain multisports. D'autres aménagements suivront, car nous avons pu constater avec satisfaction la fréquentation croissante de ce lieu de vie.

LES ÉLECTIONS EN 2022

Les élections Présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022, les Législatives les 12 et 19 juin 2022.

Rappel pour l'inscription sur les listes Électorales de la commune :

- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne et de connaître son bureau de vote en se rendant sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>
- L'inscription en ligne généralisée : chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site <https://www.service-public.fr>
- L'inscription directement en mairie : pour cela il faut apporter un justificatif de domicile, d'identité et remplir le document Cerfa n° 12669*.

PROCHAINES DATES À RETENIR

Tous les 1^{ers} vendredis du mois :

soirée belote avec Vénéjeux

15 janvier : le concours de soupe de l'association Teelgo

21 janvier : Vœux à la population

22 janvier : collecte au profit du Resto du cœur

13 mars : Loto de Lou Souleu

19 mars : la Saint-Patrick de l'ASSOS

8 mai : Exposition de Racines

29 mai : les rencontres chorales de Teelgo

12 juin : balade des saveurs du Comité des fêtes

24 juin : la balade à Gicon LCS et R.E.V.E.

25 juin : la Bodega de l'ASSOS

13 - 14 juillet : Fête Nationale avec le Comité des fêtes

30 juillet : le festival Musique du Monde

LA DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Au 1er janvier 2022, la Saisine par Voie Électronique (SVE) s'appliquera aux demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU), avec l'obligation pour toutes les communes d'avoir la capacité de recevoir les permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, certificat d'urbanisme sous forme dématérialisée.

La dématérialisation (saisie sur une plateforme) n'impacte que les communes de plus de 3500 habitants, au moment de l'impression de ce bulletin les élus de la commune n'ont pas encore "éclairci" et signé la convention avec l'agglomération du Gard Rhodanien qui instruit nos autorisations d'urbanisme. Vous serez prochainement informé sur le site internet de la commune et par affichage du mode de saisine par voie électronique choisi et des conditions générales d'utilisation. Dans tous les cas les dossiers papiers seront encore acceptés.

REDEVANCE INCITATIVE

La redevance incitative a été entérinée lors du conseil communautaire du 27 juin 2019 et ce à l'unanimité des élus communautaires du mandant précédent.

Suite à des dysfonctionnement et des retards, la mise en place est repoussée d'une année.

L'AGGLO DE L'EAU



Depuis le 1^{er} janvier 2020 l'eau et l'assainissement rentrent dans les compétences de l'agglomération du Gard Rhodanien. Si vous souhaitez connaître les résultats des analyses de l'eau saisissez l'adresse suivante sur votre moteur de recherche Internet : <https://www.gardrhodanien.fr/environnement-et-dechets/eau-et-assainissement/resultats-danalyse-deau/resultats-danalyse-deau-2021/> Ensuite sélectionnez Vénéjan pour les télécharger. Si vous avez un problème, soit une fuite, soit une réclamation, contactez le service de l'eau au 04 66 33 10 30.



L'arrivée du Berger et de ses bêtes pour de l'éco-pâturage sur les terrains brûlés.

**Le Maire,
le conseil municipal et le
personnel communal
vous souhaitent à tous de
joyeuses
fêtes de fin d'année !**